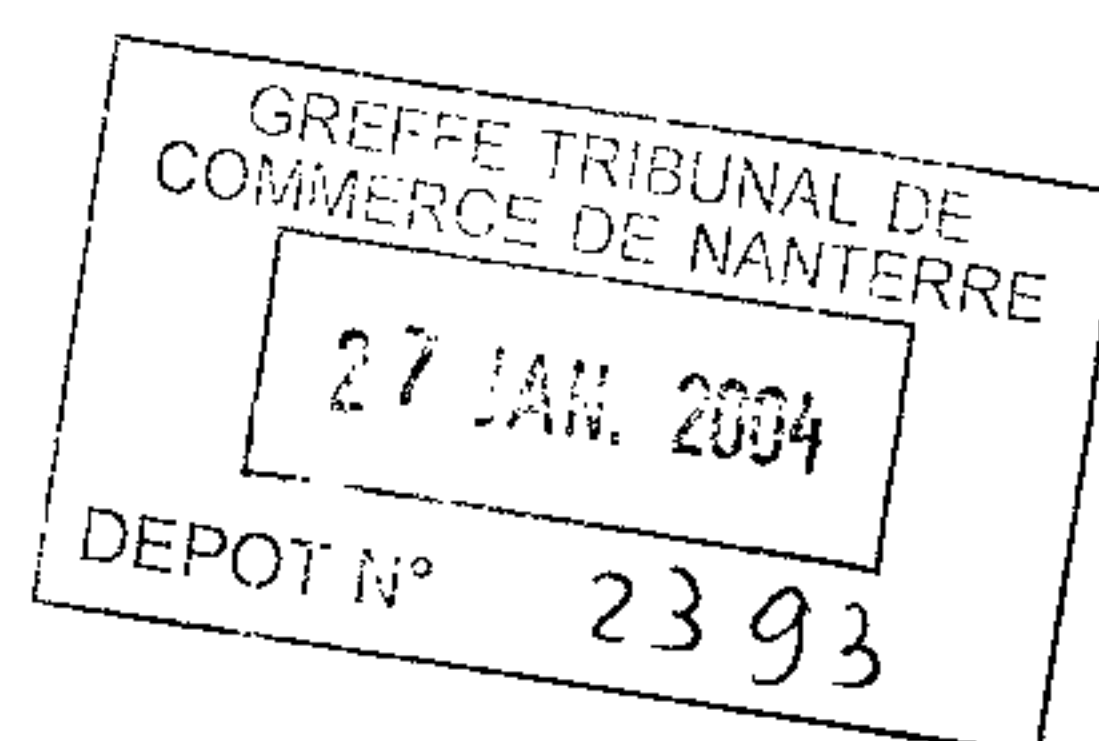


CHRONOPOST

Société anonyme au capital de 51.659.939 euros

14, Boulevard des Frères Voisin - 92795 ISSY-LES-MOULINEAUX

RCS Nanterre 383 960 135



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2003**

L'an deux mille trois, le 18 novembre, à 10 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la société CHRONOPOST, sur convocation de son Président, Monsieur Gilles MOUTEL.

Sont présents :

Monsieur Gilles MOUTEL,
La société GEOPOST,
Représentée par Monsieur Paul-Marie CHAVANNE.
Monsieur Claude BEGLE,
La société TAT EXPRESS,
Représentée par Monsieur Jacques LEMAIRE,
Monsieur Alexis RUSSET,
Monsieur Patrice COLLET,
Monsieur Philippe KOULOOUNDJOIAN,
Madame Frédérique BRETEL,
Monsieur Laurent ROUILLARD,

Président.
Administrateur,

Administrateur.
Administrateur,

Administrateur.
Administrateur.
Administrateur salarié.
Administrateur salarié.
Administrateur salarié.

Assistent également à la réunion :

Monsieur Serge DROCHEINER,
Monsieur Alain TESSIER,

Secrétaire du Comité d'Entreprise.
Contrôleur d'Etat.

Madame Valérie AUDOIN,

Secrétaire du Conseil.

La séance est présidée par Monsieur Gilles MOUTEL qui constate que plus de la moitié des administrateurs étant présents, le conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Procès-Verbal de la précédente réunion du 23 septembre 2003.
2. Elections du 3 novembre 2003 concernant les administrateurs salariés.
3. Renouvellement des membres du Conseil d'Administration.
4. Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration et mode d'exercice de la Direction Générale.
5. Pouvoirs.

[...]

2. ELECTIONS DU 3 NOVEMBRE CONCERNANT LES ADMINISTRATEURS SALARIES.

Monsieur Gilles MOUTEL rappelle que trois sièges étaient à pourvoir dont un réservé aux cadres.

Dans le collège des cadres le taux de participation a été faible, puisqu'il s'élève à 21,8 %. En revanche, dans le collège des « non cadres », le taux de participation est plus fort et s'élève à 41,7 %.

Le résultat est le même qu'il y a cinq ans puisque deux sièges sont attribués à F.O, dont un cadre, Monsieur Philippe KOULOUNDJOIAN, demeurant au 1 chemin de la Mare aux Ormes, Achères la Forêt (77760), et un « non-cadre », Monsieur Laurent ROUILLARD, demeurant au 12 rue de Neudon, à Issy les Moulineaux (92130).

Un siège est attribué à la CFDT à Madame Frédérique BRETEL, demeurant au 82, avenue Maréchal Foch, à Fontenay aux Roses (92260).

Monsieur le Président félicite chacun des administrateurs élus et les remercie par avance de leur collaboration.

Conformément à l'article 27 de la loi du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public, il est proposé aux administrateurs salariés de participer à une formation sur la gestion et l'administration des sociétés anonymes et sur l'exercice de leurs droits et obligations au sein du Conseil d'Administration de la société.

3. RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Conseil, prend acte du renouvellement des mandats des administrateurs suivant :

- Gilles MOUTEL, demeurant au 61, rue d'Estiennes d'Orves, à Clamart (92140),
- GEOPOST, représentée par P. M. Chavanne demeurant au 1 bis rue Jeanne d'Arc, à Sèvres (92310).
- Patrice COLLET, demeurant au 13 rue Verte, à Gruson (59152),
- TAT EXPRESS, représentée par Jacques Lemaire, demeurant au, 6 rue Lauzière, à Saint - Maur des Fossés (94100),
- Alexis RUSSET, demeurant, au 88, boulevard Raspail, à Paris (75006),
- Claude BEGLE, demeurant au 8 allée August Renoir, à Levallois-Perret (92300),

Pour une durée de 5 ans à compter de ce jour, date du premier conseil appelé à délibérer après l'élection des administrateurs salariés.

4. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE.

Monsieur Gilles MOUTEL expose aux administrateurs qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 225-51-1 du Code de Commerce et dans les conditions fixées par les statuts, de décider si la Direction Générale de la société sera assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne physique qui prendra le titre de Directeur Générale, et de déterminer ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, que la Direction Générale de la société continuera d'être assumée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Gilles MOUTEL, ce dernier n'ayant pas pris part au vote.

Conformément aux statuts, cette option est faite pour la durée restant à courir de son mandat de Président du Conseil d'Administration.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Le Président Directeur Général est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

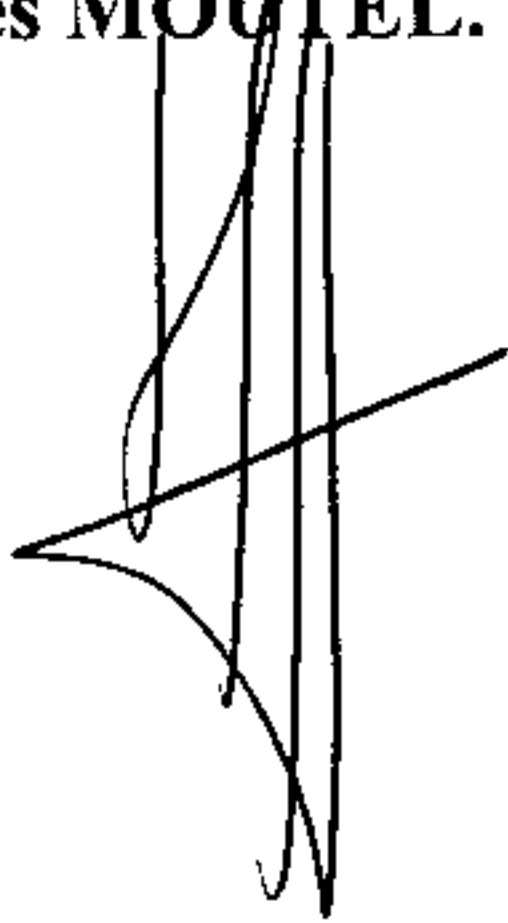
Monsieur Gilles MOUTEL déclare accepter ces fonctions.

Le Conseil prend acte de ce qui précède et donne tout pouvoir à Monsieur Gilles MOUTEL ou toute personne qu'il se substituera, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et autres.

[...]

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Gilles MOUTEL.**

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a horizontal line crossing them, likely representing the name 'Gilles MOUTEL'.